

Image not found or type unknown



Fin bail à construction pour SCI

Par **mariet09**, le **13/01/2014 à 20:59**

[fluo]bonjour[/fluo]
le bail à construction de 30 ans du terrain appartenant à notre SCI arrive à échéance au 28 février prochain. les bâtiments construits par le preneur reviennent à la SCI sans indemnité.
comment enregistrer en comptabilité ce nouvel actif ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]